



PREFET D'EURE-ET-LOIR

PREFECTURE

Direction de la Réglementation et des Libertés Publiques
Bureau des Elections et de la Réglementation
Affaire suivie par : M. D. CAGET
Tél. : 02.37.27.70.90
Fax : 02.37.27.72.57
Mél : dominique.caget@eure-et-loir.gouv.fr

AVIS PREF-DRLP-BER N°16-08/19

**LA COMMISSION DEPARTEMENTALE D'AMENAGEMENT COMMERCIAL
D'EURE-ET-LOIR**

Aux termes du procès-verbal de ses délibérations en date du 22 août 2016, prises sous la présidence de M. Wassim KAMEL, Sous-Préfet de l'arrondissement de Dreux ;

VU le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122.17 et L.2122-18 ;

VU les codes du Commerce et de l'Urbanisme;

VU l'article 1^{er} de la loi n° 73.1193 du 27 décembre 1973 d'orientation du Commerce et de l'Artisanat ;

VU l'arrêté préfectoral n° 16-03/01 en date du 14 mars 2016 relatif à la composition de la commission départementale d'aménagement commercial d'Eure-et-Loir ;

VU la demande enregistrée le 28 juin 2016, sous le n° 028075 D, présentée par la SCI SARMAX représentée par M. James CAPELLE, Gérant, siège social sis 43, rue des Chênes – Les Gâtines Rouges – 28260 La Chaussée d'Ivry, agissant en qualité de future propriétaire du terrain et du futur bâtiment, en vue d'être autorisée à procéder à la création d'un magasin de produits surgelés alimentaires à enseigne « PICARD », d'une surface de vente de 250,92 m² sur un terrain cadastré section ZA parcelle n° 535, d'une superficie totale de 1 088 m², situé boulevard des 4 Arpents, à Anet ;

VU l'arrêté préfectoral n° BER-2016-04 du 3 août 2016, précisant la composition de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial d'Eure-et-Loir pour l'examen de la demande susvisée ;

VU le permis de construire n°2800716PC07 déposé le 17 mai 2016 au service urbanisme de la mairie d'Anet;

VU le rapport d'instruction présenté par la Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir ;

Après qu'en aient délibéré les membres de la commission,

CONSIDERANT que le projet consiste à proposer à la clientèle une offre commerciale alimentaire spécialisée inexistante sur la zone de chalandise, qu'il permettra ainsi de limiter l'évasion commerciale et limitera les déplacements vers des pôles commerciaux situés en dehors de la zone de chalandise ;



Place de la République - CS 80537 - 28019 Chartres Cedex - Standard : 02 37 27 72 00
Horaires d'ouverture au public : 9h00- 12h30 / 14h00 -16h30 (le vendredi 16h00)
Accueil au guichet le matin de 9h00 à 12h30 et l'après midi sur rendez-vous exclusivement
Pour toute précision, consulter www.eure-et-loir.gouv.fr , rubrique "Démarches administratives"

CONSIDERANT que le projet n'est pas de nature à porter atteinte à l'équilibre général avec les commerces de centre-ville ;

CONSIDERANT que le projet permettra de compléter l'îlot commercial ;

CONSIDERANT que le projet ne devrait pas avoir d'impact significatif sur les flux de transport et sur les conditions de circulation ;

CONSIDERANT qu'en termes de développement durable, cette construction sera conforme à la Réglementation Thermique (RT 2012) visant à mettre en œuvre des mesures de réduction des dépenses énergétiques en matière de chauffage, d'isolation, d'éclairage ; qu'une gestion économe de l'eau et une gestion maîtrisée des déchets seront également mises en œuvre tant en phase de chantier qu'en période d'exploitation ;

CONSIDERANT que le projet n'est pas consommateur d'espaces naturels ou agricoles ;

CONSIDERANT cependant, qu'un aménagement sécurisé pour la clientèle piétonnière devra être réalisé en lien avec le gestionnaire de la voirie.

A DECIDE

De donner un avis favorable à la demande susvisée, par 11 voix pour, 0 voix contre et aucune abstention

Ont donné un avis favorable au projet :

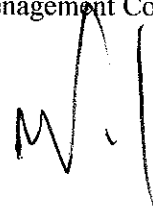
- | | |
|-------------------------|--|
| - Mme Alette LE BIHAN, | Adjointe au Maire de d'ANET, commune d'implantation du projet, |
| -M. Francis PECQUENARD, | Conseiller de la communauté d'agglomération du Pays de Dreux, EPCI à fiscalité propre dont est membre la ville d'Anet, |
| - M. Stéphane LEMOINE, | représentant le Président du Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, |
| - M. Pascal LEPETIT, | Conseiller Communautaire représentant l'agglomération du Pays de Dreux, en tant qu'organisme en charge du SCOT, |
| - M. Alain VENOT, | représentant les Maires d'Eure-et-Loir, |
| - M. Jacques LEMARE, | représentant les intercommunalités du département de l'Eure-et-Loir, |
| - Mme Martine GUILHEM, | qualifiée en matière de consommation et de protection des consommateurs, |
| - M. Pierre COUTURIER, | qualifié en matière de développement durable et d'aménagement du territoire, |

- M. Michel GIRARD, qualifié en matière de consommation et de protection des consommateurs,
- M. Denis MACLOUD, qualifié en matière de développement durable et d'aménagement du territoire,
- Mme Dominique DUVAL, Adjointe au Maire de d'EZY sur EURE (Eure) commune de la zone de chalandise du projet.

En conséquence, un avis favorable est donné à la SCI SARAMAX représentée par M. James CAPELLE, Gérant, siège social sis 43, rue des Chênes – Les Gâtines Rouges – 28260 La Chaussée d'Ivry, agissant en qualité de futur propriétaire du terrain et du futur bâtiment, pour procéder à la création d'un magasin de produits surgelés alimentaires à enseigne « PICARD », d'une surface de vente de 250,92 m² sur un terrain cadastré section ZA parcelle n° 535, d'une superficie totale de 1 088 m², situé boulevard des 4 Arpents, à Anet.

A Chartres, le 22 août 2016

Pour Le Préfet,
Le sous-Préfet de Dreux,
Président de la Commission Départementale
d'Aménagement Commercial,



Wassim KAMEL

